cdc habitat | Caisse des Dépôts GROUPE

Direction interrégionale
Île-de-France

J'ai un contrat d'entretien pour ma ventilation mécanique contrôlée (VMC)



Pourquoi un contrat d'entretien ?

Pour garantir un air intérieur sain

Pour prévenir les problèmes d'humidité

Pour éviter les dysfonctionnements

- Bruits inhabituels provenant des bouches d'aération.
- Odeurs persistantes de moisissure ou d'humidité.
- Accumulation de condensation sur les fenêtres.
- Mauvaise qualité de l'air intérieur (air vicié, lourdeur).
- Système de ventilation qui ne fonctionne pas correctement.

Date de cet entretien

- Le prestataire réalise une **visite annuelle** dans tous les logements et les parties communes.
- Les visites ont lieu entre le 1er janvier et le 15 novembre (hors juillet/août).
- Les locataires sont prévenus par affichage et par courrier 7 à 10 jours avant le passage.
- Rendez-vous à la demi-journée.

La durée normale d'une visite d'entretien est de l'ordre de **15 minutes minimum**

Lors de cette visite

Le prestataire doit effectuer :

- le ramonage de l'ensemble des conduits de la ventilation mécanique contrôlée (VMC),
- le nettoyage des bouches d'aération.

À l'issue de la visite, le prestataire vous présente un bulletin d'intervention pour valider le bon fonctionnement de la VMC.

En cas de dysfonctionnement ou de panne

- **En cas de dysfonctionnements, vous devez contacter directement le prestataire en charge de l'entretien dont les coordonnées sont disponibles :**
 – auprès de votre gardien, le cas échéant,
 – dans le tableau d'affichage de la résidence,
 – dans *CDC Habitat & Moi*, rubrique « Contacts ».
- **Maintenance conditionnelle :** tous les ans pour l'équilibrage aéraulique (la VMC Gaz est une installation liée au chauffage).
- **Dépannage sur commande.**

Attention

En cas d'absence ou de refus pour la visite d'entretien, vous pourrez être tenu responsable par votre assurance en cas d'incident.





Les prestations incluses dans mon contrat

- Contrôle complet des extracteurs, conduits et bouches.
- Nettoyage et remplacement des pièces usagées.
- Débouchage et nettoyage des filtres.
- Équilibrage aéraulique (distribution de l'air dans le logement).
- VMC double flux : contrôle et réglage des panneaux et châssis des échangeurs.

Nos conseils pour bien entretenir vos équipements

Ne bouchez pas les grilles de ventilation et assurez-vous qu'elles restent dégagées.

Aérez votre logement 5 à 10 minutes par jour pour renouveler l'air.

Nettoyez régulièrement les bouches de ventilation pour limiter l'humidité et assurer un bon renouvellement de l'air. Cette action est également incluse dans votre prestation sous contrat.



Scannez-moi pour voir la vidéo !